XVIe ANNEE — N° 5542 — MERCREDI 3 JANVIER 1906

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15; RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Les réceptions officielles à l'Elysée se sont déroulées ternes et monotones. M. Loubet a fait allusion à sa prochaine retraite.

*

Le règlement d'administration publique pour l'inventaire des biens ecclésiastiques a enfin paru à l'« Officiel ». Nous anompagnons son texte de plusieurs observations importantes.

*

Le sultan du Maroc annapte la date du 16 janvier pour la conférence.

*

Du texte du « Livre blanc du Vatican » nous résumons aujourd'hui, pour compléter l'analyse très exacte que nous en avons donnée, la partie relative au protectorat, dont l'importance est évidente.

*

M. Conderc, radical-socialiste, a été élu député de Toulouse par 7 769 voix contre 6 227 à M. Ebelot, progressiste.

*

Le recensement quinquennal de la population française aura lieu le 4 mars.

*

ETRANGER. — La situation en Russie s'améliore sensiblement. La grève générale est terminée dans tout l'Empire. Moscou est calme.

— Le général de Moltke, neveu du célèbre maréchal, est nommé chef de l'état-major général de l'armée allemande.

Mois littéraire et pittoresque

JANVIER 1906

La « Mois » inaugure la nouvelle année avec un sommaire des plus alléchants. Il faut signaler outre le début du nouveau roman de M. Ernest Daudet : « Au temps de l'Empereur », la très curieux article de M. Alfred Bernard sur les religieuses anglicanes; l'étude captivante qu'a faite M. Geoffroy de Grandmaison de l'année 1806; la « Causerie » de M. Maurice Gandolphe; la chanson de geste de M. Georges Gourdon, que Victor Hugo a encadrée de grandioses compositions à la plume. Des actualités littéraires, artistiques, scientifiques et satiriques, variétés, des concours, il n'est plus nécessaire de parler, tous nos lecteurs s'y sont intéressés et sont heureux de les retrouver toujours imprévue, toujours amusante. — 75 illustrations.

Abonnement d'un an, 12 francs. — **Abonnement d'essai pour trois mois** (janvier, février et mars 1906), **2 francs**. — Demandez un spécimen gratuit (168 pages in-8°, grand luxe) à l'éditeur, 5, rue Bayard, Paris, VIIe.

LES « CONTEMPORAINS »

691. — *Au moment où l'Eglise prépare la béatification des* **Seize Carmélites** *de Compiègne, les « Contemporains » publient précisément leur biographie. Parmi les victimes de la haine antichrétienne de la Révolution, les religieuses guillotinées à Compiègne sont les plus touchantes.*

Chaque semaine, une livraison illustrée de 16 pages in-8° 0 fr. 10. Un an, 6 fr. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

LE CRIME PUNI

Nous nous sommes demandé avec angoisse, au cours du procès (1) des sans-patrie, si nous ne faisions pas œuvre mauvaise en reproduisant les blasphèmes, les apostasies et les menaces infâmes des accusés et de leurs témoins. Eh ! quoi ! nous disions-nous, nous donnons de la publicité à ces atrocités !

Aujourd'hui, notre crainte est dissipée : la condamnation des misérables soulage la conscience publique; placée en face de l'immoralité et de l'antipatriotisme affichés, elle contient la sévère sanction d'une maîtresse leçon de morale et de patriotisme.

Comment ? Lorsque nous publions journellement des crimes de meurtres, d'assassinats et de parricides, nous passerions sous silence le plus monstreux de tous les crimes, celui qui, les réunissant tous, les dépasse en horreur, le crime d'assassinat de la patrie !..... crime chaque jour renouvelé par des fils de la France !... crime qu'ils ont perpétré jusqu'à l'audience, crime qu'ils perpétreront tant qu'ils auront la faculté de le perpétrer !

Il fallait que la nation connût l'étendue du forfait pour en attendre le châtiment et pour y souscrire en pleine connaissance de cause.

« Si nous nous sommes décidés pour la condamnation sans circonstances atténuantes, dit un des jurés à l'un de nos confrères, c'est que nous avons considéré que le crime commis était vraiment monstrueux. »

Et le juré d'ajouter : « Nous avons mis le fer rouge dans la plaie ; au gouvernement de tirer de ce verdict les déductions qui s'imposent. »

Oui, au gouvernement de ne plus accepter les services et le concours de ces renégats, qui sont plus que des étrangers ennemis, qui sont des Français ennemis de leur patrie.

« Je ne peux pas m'en passer pour gouverner, » disait M. Combes. Que la France rejette à jamais ceux qui ne peuvent se passer de l'appui de ces assassins de nos officiers, de ces assassins de notre pays.

Au surplus, le vœu du juré a déjà reçu un commencement d'exécution : au moment même où les accusés prononçaient leurs blasphèmes, un haut personnage de l'Etat, M. Doumer, devançant le verdict de la Cour d'assises, écrivait dans *Le Livre de mes fils*.

Le premier, le principal devoir de l'homme et du citoyen est d'aimer, d'honorer, de servir sa patrie.

A l'heure critique de la vie nationale où nous sommes arrivés, le patriotisme est la vertu essentielle.

Qui n'en est pas pénétré jusqu'aux moelles, jusqu'au plus profond de sa pensée et de son cœur, est un mauvais citoyen, un fils indigne de la grande race dont il est issu.

Faut-il que les sophistes aient obscurci les vérités les plus claires, aient compliqué les questions les plus simples, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur le devoir patriotique, sur l'amour ardent, passionné, jaloux qu'on doit à la France ! Autant démontrer l'existence de la lumière, l'utilité de l'air qu'on respire.

On doit aimer sa patrie, on doit la défendre, on doit mettre son dévouement, son énergie, son courage au service de ses intérêts.

Il en est de la patrie comme de la famille, sur laquelle l'auteur dit :

La loi elle-même dicte des obligations à l'endroit des parents. L'article 371 du Code civil dit :

« L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses parents. »

» La religion chrétienne commande, elle aussi : « Tes père et mère honoreras ».

Aimer, respecter, honorer ces parents, les aider, les soutenir, voilà ce que tout au dehors de nous et en nous proclame et impose.

Le verdict de justice est un acte réparateur. Eclairé par les paroles qui précèdent, il est un enseignement, et cet enseignement il importe au salut de la France de le répandre, ainsi que le juré de la Seine en exprimait encore le vœu à notre confrère, l'*Echo de Paris*. « Il faut réagir, disait-il, par une sorte d'éducation progressive de cette masse populaire qui se laisse trop facilement tromper par d'audacieux démagogues. »

Nous avons failli périr.

Guérissons-nous. Revenons à la vie saine et forte. Pour cela nous n'avons qu'à revenir à la vie chrétienne.

J. B.

(1) Sur verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes — Parsot excepté — la Cour a condamné :

M. Gustave Hervé à **quatre ans** de prison (le maximum est de cinq années) ;

MM. Cibot, Almereyda, Yvetot à **trois ans** de la même peine ;

MM. Bousquet, Garnery et Coulais, à **quinze mois** ;

MM. Urbain Gohier, Desplanques, Clément, Leguery, Laporte, Baudin, Bontemps, Pataud, Nicolet, Leblavec, Castagné, Grandidier, Dubiros, Merle, Mouton, Rocche, Frontier et Chauvin, à **une année** ;

Parsot à **six mois** de prison.

Tous sont, en outre, condamnés à 100 francs d'amende.

Mlle Teutscher, dite Numieska, et Amilcare Cipriani avaient bénéficié d'un verdict négatif, verdict que la charmante professeur de l'Ecole normale de Sèvres avait qualifié d'imbécile.

Les condamnés ont accueilli cet arrêt par des menaces. Ils ont promis de recommencer et ont quitté le Palais en chantant l'*Internationale*.

ROME

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Rome, 2 janvier.

L'*Osservatore Romano*, paru dimanche soir, mentionne sous la rubrique *Nouvelles religieuses* la messe qui a été chantée à Saint-Louis-des-Français. Il ajoute la remarque que la messe s'est terminée par le motet d'usage : *Domine salvam fac*. Nous savons que quelques doutes se valent été soulevés sur le chant de ce motet dans la situation actuelle. L'autorité compétente interpellée à ce sujet a répondu : *Nihil innovetur*.

SIENNE.

Gazette

LES BONS APOTRES

Que vont faire les catholiques, par rapport à la loi de séparation ? C'est au Pape et aux évêques d'en décider. Mais on ne voit pas pourquoi ceux-là mêmes qui se sont proposé d'abattre l'Eglise catholique se donnent voix au chapitre.

Ce qu'il y a de curieux, c'est de les voir sommer les catholiques d'accepter « une loi de liberté (?) » au nom du patriotisme. Alors que le péril extérieur est grave, il serait impie, disent-ils, de déchaîner sur la France la guerre religieuse.

Or, ces nobles conseillers sont des antimilitaristes résolus, des internationalistes fougueux n'ayant pas su encore expliquer la nature de leur patriotisme. Leur intervention, leurs conseils, insuffisamment désintéressés, constituent tout au moins un manque de tact.

LES DEUX SEQUINS D'OR

Le Cri de Paris raconte l'histoire suivante :

Quelque temps avant son voyage en Angleterre, Alphonse XIII renversa, dit-on, une vieille bohémienne. Il voulut lui donner quelques douros qu'elle refusa avec dédain.

— Roi, dit-elle, garde ton argent. Ma race est plus ancienne que la tienne. Je suis la dernière des Almorevides qui régnèrent sur le Maroc et sur le sud de l'Espagne au XIe et au XIIe siècle. C'est moi qui te ferai don d'une pièce d'or.

La gipsy glissa dans la main du jeune souverain un sequin à l'effigie d'Ishog, fils de Tachefin, et dernier des rois Almorevides mis à mort en 1147 par les Almohades.

— Conserve précieusement ce talisman, ajouta-t-elle. Il te préservera de tout danger. Il n'existe qu'un seul sequin semblable à celui-ci. Je l'ai donné à une jeune fille admirablement belle et adorablement bonne qui, un jour, passait à cheval au moment où je venais de tomber dans un fossé et qui me secourut de ses blanches mains. Ceux qui l'accompagnaient l'appelaient Altesse. Roi, si tu te maries, n'épouse que cette jeune fille, elle seule peut te rendre heureux.

Cette légende est dans toutes les bouches à Madrid. On assure qu'Alphonse XIII, au moment même où eut lieu l'explosion de la bombe au coin de la rue de Rivoli, à Paris, tenait à la main le sequin d'or qu'il faisait voir en cet instant à M. Loubet. On raconte aussi qu'à Londres le roi apprit que celle qui possédait l'autre sequin d'or était la princesse Ena de Battenberg.

De là, les prochaines fiançailles.

Comme quoi on peut parfois inventer après coup de délicieuses petites légendes !

QUE D'EAU ! QUE D'EAU !

Le premier et le dernier jour de l'année qui vient de s'écouler ont été favorisés par le beau temps ; mais, dans le long intervalle des 363 autres jours, la pluie est bien souvent tombée.

L'année 1905 ne compte que 176 jours sans une goutte d'eau. 189 journées ont été marquées par la pluie, et, au cours de 71 jours, il a plu du matin au soir, presque sans discontinuer.

Il y a eu 16 orages à Paris. Le mois de juillet a été le plus beau : 8 jours seulement de pluie. Mars et novembre comptent chacun 21 journées pluvieuses.

Les marchands de parapluies n'ont pas dû s'en plaindre.

EN JANVIER

Le jour de l'an a été pluvieux et maussade. Il semble que tout le mois de janvier doive se ressentir de ces mauvais débuts. C'est du moins ce que dit le Vieux Major en nous prédisant :

1 au 12, pluvieux, température douce, quelques brouillards ; 13, 14, 15, beau, refroidissement ; 16 au 24, grandes pluies ou neige par régions ; 25 au 27, éclaircies passagères, beau ; 28 au 31, dépressions, pluies ou neiges.

Mais ne nous hâtons pas de nous désespérer et d'accorder trop de créance aux prédictions pessimistes qui nous annoncent un froid excessif et un hiver rigoureux. Le Vieux Major dément ces informations. Il n'y a point jusqu'à présent d'indications certaines sur ce point, et il faut attendre le 20 ou 25 janvier pour avoir quelques éléments d'appréciation.

LES AFFAIRES MAROCAINES

Préparatifs à Algésiras

Tanger, 2 janvier. — Le sultan a accepté la date du 16 janvier proposée par le gouvernement espagnol pour l'ouverture des travaux de la conférence internationale.

L'Angleterre et l'Allemagne

Suivant un de nos confrères, l'Angleterre pour couper court à toute équivoque, a fait savoir à l'Allemagne qu'elle ne pouvait envisager une amélioration des rapports anglo-allemands qu'à travers une amélioration des rapports franco-allemands sur la base du respect des droits, de la dignité et de la liberté de la France. En même temps, en vue d'accentuer davantage la politique britannique, sir Edward Grey donneit l'ordre aux représentants de la Grande-Bretagne de marcher partout d'accord avec ceux de la France. Partout veut dire Algésiras comme ailleurs.

ALGÉSIRAS. — Le palais de l'Ayuntamiento, où se réunira la Conférence

L'Italie à Algésiras

L'Italie a reçu de l'Espagne une convocation officielle à prendre part à la conférence marocaine.

LA RÉUNION DES CARDINAUX

Sur les résolutions prises par les cinq cardinaux français, de même que nous avons donné l'information du *Momento* de Turin, nous donnons celle du *XXe Siècle* de Bruxelles, avec d'aussi expresses réserves :

1° Attendre, avant de se prononcer, la publication du règlement d'administration publique que proposera le gouvernement, publication qui doit avoir lieu dans les premiers jours de mars ;

2° Refuser **absolument** de se soumettre à tout règlement si celui-ci voulait, de quelque façon que ce fût, entraver la liberté du Saint-Père dans le choix des évêques, soit en subordonnant la validité de ce choix à un exequatur du gouvernement, soit en le soumettant à toute autre mesure vexatoire ;

3° Après la publication de ce règlement, il y aura une assemblée générale de tous les évêques de France à Paris, et non à Rome, comme il en avait été question.

Vous pouvez donner ces renseignements comme absolument certains.

Le recensement de la population

C'est au 4 mars prochain qu'est fixé le dénombrement de la population, qui a lieu tous les cinq ans.

Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt et à l'application des lois d'organisation municipale les catégories suivantes :

Corps de troupe de terre et de mer ; maisons centrales de force et de correction ; maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles des jeunes détenus ; maisons d'arrêt, de justice et de correction ; dépôts de mendicité ; asiles d'aliénés ; hospices ; lycées, collèges communaux et écoles normales primaires ; écoles spéciales ; séminaires ; maisons d'éducation et écoles avec pensionnat ; communautés religieuses ; ouvriers étrangers à la commune, occupés aux chantiers temporaires de travaux publics.

LE PREMIER DE L'AN OFFICIEL

Les réceptions officielles à l'Elysée se sont déroulées ternes et monotones, comme c'est l'usage au palais présidentiel.

Comme l'an dernier, c'est M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, qui, en sa qualité de doyen, a présenté ses collègues à M. Loubet. Il a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président,

Le corps diplomatique, en venant vous présenter ses félicitations et ses vœux en ce jour consacré par les usages et la tradition à la manifestation des sentiments de fraternité qui unissent entre elles les nations, ne croit pas accomplir une vaine formalité.

Au début de l'année qui s'est achevée, l'humanité tout entière était sous le coup d'émotions douloureuses, mitigées toutefois par la conviction générale que l'action morale en faveur de la solidarité des intérêts essentiels des peuples et de leurs relations pacifiques trouvait en France un concours assuré. Le vœu qu'à pareille date nous avons formulé devant vous, Monsieur le président, s'est accompli. Nous pouvons nous en féliciter, car nous fûmes les témoins de la continuation de cette action bienfaisante.

Le raffermissement de la vigoureuse puissance de l'opinion publique dominante a permis le développement d'œuvres durables de progrès civil auquel la France ne peut cesser de contribuer sans manquer à ses plus nobles et glorieuses traditions.

A pareil jour, il y a deux ans, le corps diplomatique a été heureux de vous saluer en disant que l'année qui finissait léguait la paix internationale à l'année qui commençait. Je puis retenir cette pensée pour y ajouter que ce legs nous parut bien garanti puisqu'il est placé sous l'égide d'une grande force morale.

C'est dans ces sentiments que mes illustres collègues et moi nous adressons à la France et à votre personne nos félicitations les plus vives et nos vœux les plus sincères.

Le président de la République a répondu :

Monsieur l'ambassadeur,

Comme vous venez de l'exprimer si éloquemment, c'est avec une satisfaction profonde que nous nous rappelons les vœux par lesquels, ici même, l'an dernier, à pareille date, nous inaugurions l'année 1905. La paix que nous appelions alors de tous nos désirs a été enfin rétablie.

La puissance morale que les idées pacifiques ont acquise dans le monde a eu la plus grande part à cet heureux résultat. Jamais peut-être une autorité persuasive et bienfaisante ne s'était ainsi manifestée. Il nous est permis de tirer de là les plus favorables présages.

C'est dans cette pensée que je vous adresse, Messieurs, mes félicitations et mes soubaits sincères.

Après la réception du corps diplomatique a commencé le défilé des délégations de tous les grands Corps constitués : Conseil d'Etat, Cour de cassation, Cour des comptes, grands dignitaires de la Légion d'honneur, Institut, Conseil supérieur de l'Instruction publique, Cour d'appel, Conseil général de la Seine, Conseil municipal de Paris.

C'est par la réception des députations de l'armée que s'est terminée vers quatre heures la cérémonie traditionnelle du nouvel an à l'Elysée.

Au nom du Conseil supérieur de la guerre, le général Brugère a exprimé les mêmes sentiments que les chefs des différents Corps constitués qui avaient été reçus avant lui par le président de la République.

Le président de la République a donné audience, à la suite des réceptions officielles du 1er janvier, au lord-maire et aux membres du County Council de Westminster, qui lui ont été présentés par S. Exc. sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre.

A l'occasion de la nouvelle année, M. Loubet a reçu des télégrammes de félicitations de LL. MM. le roi des Belges, la roi d'Italie, le roi et la reine d'Angleterre, l'empereur de Russie, l'empereur des Ottomans, le roi de Grèce, le roi de Norvège, le roi de Portugal, le roi de Serbie, la shah de Perse, du S. A. le prince de Bulgarie, du président de la république de Guatémala, etc.

En outre, un grand nombre d'adresses de félicitations lui ont été adressées par les colonies françaises résidant à l'étranger et par les Comités ou groupes républicains des départements.

La seule parole intéressante prononcée pendant cette journée officielle a été la réponse de M. Loubet à M. Fallières et au bureau du Sénat.

— A la veille de quitter la place où m'avait placé la confiance du Parlement, assure M. Loubet, je suis heureux de me retrouver parmi mes anciens collègues du Sénat qui ont eu pour moi tant de bienveillance. En quittant mon poste, je n'emporterai qu'un regret, celui de n'avoir pu faire davantage pour la France et la République.

Cette déclaration est-elle bien sincère ?

Où les Chinois nous cloueront le bec

On prétend que les Chinois préparent aux Européens des étrennes peu agréables et qu'ils voudraient immortaliser l'année qui s'ouvre par quelque chose de sensationnel, histoire de ne plus être jaloux du Japon.

Car, il n'y a pas à dire, les splendeurs de plus en plus lumineuses du « Soleil Levant » commencent à faire passer un frisson dans toutes les âmes jaunes.

Tiens ! tiens ! se disent en ce moment d'un bout de l'Asie à l'autre, 500 millions de gaillards aux yeux bridés, les diables blancs ne sont pas invincibles ! Dès gens de notre peau les ont battus ! Mais c'est charmant : si l'on recommençait un peu pour voir !

Et voilà pourquoi l'on nous avertit que si les Boxers revenaient sur l'eau, il ne faudrait pas s'en étonner outre mesure. Cela ne fera jamais qu'un grabuge de plus à joindre à tous les autres, et une provision de pain supplémentaire sur la planche de nos excellents pacifistes.

Si tout de même le fait se produit, il sera curieux de prendre, une fois de plus, nos gouvernants en flagrant délit d'incohérence et d'incohérence.

En s'attaquant aux étrangers, les Chinois s'attaqueront aux missionnaires, c'est fatal. Et ils diront que ces religieux troublent l'ordre social chinois, qu'ils répandent dans le peuple des doctrines perverses, que leurs associations sont d'une nature spécialement incompatible avec le bon ordre de la Chine moderne et civilisée.

Ils diront que les conventions anciennes en vertu desquelles les missionnaires sont libres de résider et de prêcher dans l'Céleste-Empire constituent une sorte de « Concordat » surenné, Concordat qu'il est grand temps de remiser aux nubilettes.

Ils diront que les églises françaises, et tous les édifices y attenant, peuvent être « liquidés » par l'autorité chinoise, sans que les missionnaires aient le droit de réclamer.

Car les Chinois sont gens fort raisonneurs, grâce à la philosophie dont on nourrit leurs lettrés dès leur tendre enfance. Et leurs mandarins, après tous les examens qu'ils ont passés ne sont pas plus embarrassés que M. Jaurès pour soutenir une thèse par une quantité incalculable d'arguments.

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1906 — 24 —

AUTOUR D'UN CRIME

— Je ne pouvais en distinguer la nature, mais je voyais très nettement la chose former une petite tache sombre sur la blancheur poussiéreuse de la route. L'idée ne me vint pas une seconde, tu penses bien, de rappeler l'homme pour l'avertir de la perte qu'il faisait. Je le laissai disparaître avec son compagnon, et, sortant alors de ma cachette, je courus ramasser l'objet en question.

— C'était ?....

— Aux rayons de la lune que les nuages dévoilèrent un instant, je constatai avec stupéfaction que c'était une liasse de billets de banque. Commences-tu à comprendre ?....

— Oui, oui, sans doute ; cependant, comment l'idée t'est-elle venue de.....

— Elle ne me vint pas tout de suite, et même, ne pouvait me venir. C'est le destin qui a tout fait. *Fatum*, disaient les Latins ; *Ananké*, d'après les Grecs.

— Trêve d'érudition, je t'en prie !

— Mon unique pensée fut d'abord qu'avec ma bienheureuse trouvaille, j'allais faire ce que Mme de Sévigné appelait une noce carabinée. Mais une fois dans mon lit, je causai longuement avec mon oreiller, habitude excellente que j'ai depuis longtemps prise, et que je te recommande, ô mon frère !.... Or, à la réflexion, je constatai tristement qu'il y avait une mouche dans ma tasse de lait.

— Quelle mouche ?

— Je dus m'avouer que ces dix mille francs avaient été certainement volés à quelqu'un... A qui ?... je ne me le demandai pas un instant. Ce qui me préoccupait davantage, c'était la pensée que peut-être leur ancien propriétaire avait pris leur signalement, je veux dire leurs numéros. Dès lors, pouvais-je les utiliser ? Evidemment non !... Il fallait tout au moins attendre... Or, attendre pour s'amuser quand on a dix mille francs en poche, tu m'avoueras que c'est assommant... Une bonne partie de la nuit, je ruminai tout cela, mais sans imaginer de solution acceptable, et, quand Morphée vint clore mes paupières, je n'avais pris aucun parti... La mêlée du lendemain me trouva dans les mêmes incertitudes... Je me roulais dans les ronces de l'irrésolution, quand notre père me fit appeler.

— Notre père ?..

— *Paterfamilias*... Il m'accordait l'honneur d'un entretien particulier.

— Qu'avait-il de si pressé à te dire ?

— Il ne s'agissait de rien moins pour lui que de s'assurer mon concours contre un ennemi commun : le comte de la Trémière.

— Tiens, tiens, tiens !..

— C'est la réflexion que je me fis. Je ne sais quelle nouvelle histoire ils avaient eue ensemble, mais papa lui en voulait directement.

— Et alors ?

— En bon fils, je jurai à l'auteur de nos jours un dévouement sans bornes, un zèle à nul autre pareil... Non sans avoir toutefois, comme de juste, stipulé une récompense honnête.

— Je m'en rapporte à toi.

— J'étais sincère en promettant à papa un concours de tous les instants ; mais je dois avouer que j'ignorais absolument, quand je faisais cette promesse, de quelle manière je le tiendrais. Le hasard devait, peu après, m'éclairer.

— Comment cela ?

— Quelques instants plus tard, nous découvrions l'assassinat de la tante Ermeline et de Gertrude.

— C'était l'œuvre des deux cyclistes ?

— Je n'en doutai pas un instant, mais je ne soufflai mot de ce que j'avais vu... Un peu de temps passa, et l'on arrêta le comte de la Trémière comme auteur présumé du double assassinat... Je ne dis encore rien... Mais lorsque j'eus appris, en faisant causer papa en sujet de cette inculpation pour le moins singulière, *primo* que le comte avait eu, le matin même du crime, une violente discussion avec notre feue tante, *secundo* que le soir il lui avait porté précisément une somme de dix mille francs, ma conviction se trouva faite de façon absolue : la liasse trouvée par moi était justement celle que M. de la Trémière avait, dans la journée, retirée du Crédit lyonnais.

— C'était clair comme le jour, en effet.

— N'est-ce pas ?... Dès lors, une idée de génie germa dans mon cerveau... L'instruction ouverte contre M. de la Trémière suivit son cours... Papa jubilait du malheur qui terrassait son ennemi... Mais bientôt le digne homme devint morose, puis inquiet, nerveux, agité... Le bruit commençait à se répandre que l'on ne relevait aucune charge sérieuse contre le père de ton ami Gérard.....

— Octave !...

— Et que tout ce scandale aboutirait à une ordonnance de non-lieu..... C'est alors que que j'allai trouver M. Frayssac senior.

— Et tu lui proposas ?....

— Je me gardai bien de lui apprendre ce que je savais et ce que je comptais faire..... Papa, en effet, a une belle nature, mais moins riche que la nôtre tout de même, et il n'aurait peut-être pas marché dans la combine.

— Père, lui demandai-je simplement, en voulez-vous toujours beaucoup au comte de la Trémière ?

— Plus que jamais ! me répondit-il, car cet homme continue à tromper toutes mes espérances.

— Vous donneriez cher pour le voir condamner ?

— La moitié de ma fortune !

— *Verba et voces, prætereaque nihil !* m'écriai-je.

— Ce qui veut dire ? interrogea papa, qui ne possède pas ses auteurs.

— Des mots ! des mots ! et rien autre chose !..... Moi, je suis positif : je ne vous demande pas l'impossible ; mais, si je vous garantis la condamnation du comte, vous me donnerez vingt tout petits, petits billets de mille francs.

Papa fit un bond en arrière..... Je m'y attendais.

— Vingt mille francs ! se récria-t-il ; es-tu fou ?

— Point, répondis-je. Je possède si bien toute ma raison que je romps le traité d'alliance que j'ai eu l'imprudence de conclure avec vous et qui ne m'a rien rapporté..... Je me retire sous ma tente..... Vous vous débrouillerez seul avec M. de la Trémière et ses fils, quand il sortira de prison, la tête haute, son prestige d'autrefois rendu encore plus éclatant par l'auréole d'un pseudo-martyre.

M. Frayssac rageait, puis il prit peur, commença de prêter l'oreille à mes propositions..... J'achevai de le décider en déclarant :

— Je ne vous demande rien, absolument rien tout de suite : c'est seulement le jour de la condamnation de la Trémière que vous me compterez les vingt mille.

— Entendu ! me répondit papa.

Dès lors, l'affaire devenait d'une simplicité biblique. Escalader, par une nuit sombre, le mur du jardin de Trémière, me glisser jusqu'au hangar, y enfouir sous une pile de bois la bienheureuse liasse qui ne me quittait jamais, ce fut pour moi un jeu d'enfant... Après cela, une bonne petite lettre anonyme au Parquet et le tour était joué. On fit une nouvelle perquisition chez la comte, on découvrit le magot... et tu vois la suite.

— En effet, tout cela est supérieurement machiné.

— Un instant, toutefois, je craignis que la juste récompense de mes travaux ne m'échappât.

— Pourquoi donc ?

— L'avocat du père la Tremière avait au de son côté une idée lumineuse. Quand il fut mis au courant de la découverte du Parquet et quand on lui plaça sous les yeux les billets trouvés dans le hangar, cet homme sagace les examina fort attentivement, réfléchit quelques minutes, puis, au lieu de paraître consterné, il partit d'un franc éclat de rire.

— Cette prétendue preuve, s'écria-t-il, loin d'accabler mon client, établit de façon manifeste son innocence..... Elle démontre également ce dont je me doutais déjà, qu'il a des ennemis criminels, acharnés à sa perte. En effet, si cette liasse avait été cachée par lui dans le hangar, si elle avait passé sur le sol les longs mois de l'hiver humide que nous venons de traverser, elle en porterait les traces..... Le papier serait flétri, les épingles qui piquent les billets se tacheraient de marques de rouille..... Or, l'un est frais comme s'il sortait de la Banque, les autres brillent aussi nettes, aussi claires que si on venait de les fabriquer..... Il est donc indéniable que ce paquet fut porté récemment à l'endroit où vous l'avez trouvé par quelqu'un qui a intérêt à perdre mon client..... Je demande, en conséquence, qu'on renvoie l'affaire à une autre session et que, pendant le temps, on procède à une expérience..... On enfouira une autre liasse de papiers, dans les mêmes conditions, pendant plusieurs mois d'hiver, et, le printemps revenu, on comparera les deux paquets..... Alors la vérité éclatera.

— Eh ! eh ! fit Maurice en riant, sais-tu qu'il n'est pas bête du tout, le raisonnement de l'avocat ?

— Eh ! je le sais bien, malheureusement !.... concéda Octave d'un air piteux. Il n'est même que trop intelligent et trop juste !.... Pendant l'instruction, le juge, si heureux de tenir enfin son coupable, ne voulut rien savoir ; mais aujourd'hui, à l'audience, ce maudit avocat ne peut manquer de remettre en lumière le point faible de l'accusation, et alors.....

— Alors, mon pauvre Octave, tu pourrais bien être le meuvais marchand de l'affaire. Car si le comte est acquitté, tu perds tout ! Tu t'es défait imprudemment des dix mille francs que tu avais trouvés, et tu ne toucheras pas la prime sur laquelle tu comptais !

(A suivre.)

GEORGES HAURIGOT.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)